

Paris, le 10 juillet 2025

Aux Comités départementaux et Amicales

Cher(e)s Camarades et Cher(e)s Ami(e)s,

L'année 2025, dont le premier semestre s'est achevé le 30 juin, est la dernière de la séquence mémorielle des 80<sup>èmes</sup> anniversaires : 80<sup>èmes</sup> anniversaires du rassemblement le 27 mai 1943 de la Résistance au sein du CNR sous la présidence de Jean Moulin et de la publication de son programme le 15 mars 1944, 80<sup>èmes</sup> anniversaires de la formation des F.F.I. au début de l'année 1944, des débarquements libérateurs de juin et d'août 1944 qu'accompagna à travers la France l'Insurrection nationale, 80<sup>ème</sup> anniversaire des offensives victorieuses des Alliés – Anglais, Américains, Français et Soviétiques – contraignant le Reich nazi à la capitulation sans condition le 7 mai 1945 à Reims puis le 8 mai à Berlin ; une capitulation que complètera, le 2 septembre suivant, celle du militarisme japonais.

Cette séquence mémorielle des 80<sup>èmes</sup> anniversaires qui s'achèvera dans quelques mois aura permis un approfondissement de la connaissance de la réalité historique et de sa diffusion par les médias écrits de presse, d'édition et télévisuels, les milliers de conférences sur la Résistance et la Déportation, le fascisme et sa barbarie, sur les combats de la Libération, organisées par les Associations mémorielles au premier rang desquelles l'ANACR, les municipalités, les pouvoirs publics départementaux, régionaux et national ; on se souviendra de la Panthéonisation de Missak Manouchian et de l'hommage rendu aux émigrés. Et l'on n'oubliera pas le rôle des enseignants dans cette transmission de la mémoire. . .

La simple observation de la société et du monde qui sont les nôtres ne peut que conduire, au-delà de l'hommage au passé à ses héros et martyrs, à la nécessité de la poursuite de cette transmission de la mémoire, et même de son renforcement.

La Charte des Nations-Unies adoptée le 26 juin 1945 par les Nations fondatrices de l'ONU, les conclusions du Tribunal de Nuremberg ayant défini dès décembre 1945 les Crimes contre la Paix, d'Aggression, de Guerre, contre l'Humanité, la « Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide », adoptée par l'O.N.U. en décembre 1948 et entrée en vigueur en janvier 1951, la « Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité » adoptée le 26 novembre 1968, le « Statut de Rome », traité international adopté lors d'une Conférence de l'ONU se déroulant du 15 juin au 17 juillet 1998 qui débouchera par la création de la « Cour Pénale Internationale » (C.P.I.) le 1<sup>er</sup> juillet 2002, constituent, répondant aux aspirations des peuples, un ensemble de règles et dispositions depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale - plus tragique conflit meurtrier de l'Histoire - destinées à codifier les relations internationales dans le but d'assurer le maintien de la Paix entre les Etats et le respect des droits des Nations, des peuples, de l'Homme.

Or, force est de constater en ce premier quart du XXI<sup>ème</sup> siècle que ces règles et dispositions, déjà mises à mal dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> par les guerres de la décolonisation, les conflits du Vietnam, du Proche-Orient, du démantèlement de l'ex-Yougoslavie, avec souvent des épurations ethniques afférentes, sont aujourd'hui ignorées, bafouées.

Depuis le 22 février 2022 se poursuit l'agression ouverte russe en Ukraine, qui a déjà fait des centaines de milliers de victimes, s'accompagnant de crimes de Guerre comme le massacre de Bouchra dès les premières heures de l'attaque russe ou l'enlèvement de milliers d'enfants ukrainiens pour les russifier, les bombardements systématiques de structures civiles des villes ukrainiennes, qui sont des crimes attestés ayant conduit à l'inculpation de Poutine par la C.P.I.

Au Proche-Orient, la négation des Droits nationaux du Peuple palestinien a multiplié depuis près de huit décennies les conflits meurtriers. Le dernier, initié le 7 octobre 2023 par l'attaque terroriste du Hamas contre des Kibboutz israéliens à la frontière de Gaza qui fit, assassinées parfois de manière barbare, au moins 1 200 victimes civiles, dont 37 enfants, s'est poursuivi jusqu'à nos jours avec les opérations militaires israéliennes dans la bande de Gaza qui y ont déjà fait, en écrasant par des bombardements terroristes par Tsahal des milliers de logements et infrastructures civiles (hospitalières, universitaires...), plus de 41 000 morts, dont 14 770 enfants, et 96 000 blessés civils palestiniens, et qui, s'élargissant de plus en plus en Cisjordanie occupée et au Sud Liban, y ont aussi déjà fait des centaines et milliers de victimes civiles ; la C.P.I. a pour ces faits délivré le 21 octobre 2024 un mandat contre Netanyahu. Le conflit a connu tout récemment une extension pleine de risques avec les bombardements illégaux sans mandat de l'ONU - ni même de déclaration de guerre - menés par Israël et les États-Unis contre l'Iran.

En ce qui concerne le conflit en Ukraine et plus encore celui du Proche-Orient, les approximations par méconnaissance et les falsifications délibérées sont légion dans nos pays européens, en France aussi, quant à la réalité des faits historiques et de ceux du Présent, dont la connaissance est un élément essentiel de la bataille contre l'idéologie de l'extrême-droite, très largement résurgente des idées fascistes qui n'ont pas disparu en 1945 ; même si elles se firent discrètes.

Les élections se succédant dans plusieurs pays européens enregistrent souvent une progression de l'extrême-droite, qui participe au pouvoir ou le dirige aux Pays-Bas, en Autriche en Italie... Et notre vie démocratique nationale est, elle aussi, sous la menace d'une accession de l'extrême-droite au pouvoir, ses idées - notamment en matière d'insécurité, d'immigration, de racisme - diffusant de plus en plus dans d'autres formations politiques. . .